

Mairie de Saint Prim

153, rue du Village  
38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70

Fax 04 74 56 55 03

[mairiedesaintprim@wanadoo.fr](mailto:mairiedesaintprim@wanadoo.fr)

<http://saint-prim.fr/>

Saint Prim, le 30/08/2017

## COMPTE RENDU

Mardi 18 juillet 2017 à 20h00  
salle du Conseil Municipal

Prénom Nom, Qualité	Présent/excusé/absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent/excusé/absent	Pouvoir à
Didier GERIN, Maire	Présent		Franck DENOLLY, Conseiller	Présent	
Michel CROS, 1 <sup>er</sup> Adjoint	Présent		Alain GUILLOTON, Conseiller	Présent	
Daphné GAULT, 2 <sup>ème</sup> Adjointe	Présente		C. JAVERLIAC, Conseiller	Présent	
Pierre VALVERDE, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	Excusé	M. CROS	Pascale JURY, Conseillère	Présente	
Stéphanie JODAR, 4 <sup>ème</sup> Adjointe	Présente		Noélie LASCOLS, Conseillère	Présent	
Sandrine BONNAY, Conseillère	Présente		Nelly MICHALON, Conseillère	Excusée	S. JODAR
Yoann CHARDON, Conseiller	Excusé	M.C. CLAMARON	Bernard SEEMANN, Conseiller	Présent	
M-C CLAMARON, Conseillère	Présente				

Secrétaires de séance : Stéphanie Jodar et Didier Gerin

### Approbation du projet de compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2017 :

A la lecture du projet de compte rendu, quelques modifications sont à apporter sur les rythmes scolaires (en particulier le paragraphe sur le coût réel de ces NAP-Nouvelles Activités Périscolaires). A intégrer également deux remarques sur la partie informations. De plus la validation de ce compte rendu qui intègre un long chapitre 'Débat sur les orientations du PADD-Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre de la révision du PLU' sera finalisée après quelques précisions techniques et juridiques de notre cabinet d'urbanisme Urba2p. Didier Gerin – maire intégrera ses remarques et modifications pour envoi aux membres du conseil municipal et validation.

### Délibérations:

#### 1. Lancement du projet immobilier sur la parcelle actuelle des services techniques et des nouveaux locaux pour les services techniques de la commune de Saint Prim :

Le lancement de ce projet, stratégique pour la commune, nécessite d'être en possession d'un maximum d'informations concernant les aspects financiers, juridiques, techniques... Suite à la demande d'un report et échanges avec les membres du conseil municipal, il a été convenu de solliciter l'aménageur et l'architecte pour des compléments et donc décidé de reporter le débat et la prise de décision à l'automne.

#### 2. Organisation d'une réunion publique dans le cadre de la procédure de révision du PLU – Plan Local d'Urbanisme

Les étapes de diagnostic communal et environnemental, de débat de PADD – Plan d'Aménagement et de Développement Durables étant franchies, le conseil municipal doit maintenant, dans le cadre de la concertation, organiser une réunion publique. Cette réunion publique présentera les travaux et études réalisées, le diagnostic, les grands thèmes retenus dans la PADD, la volonté du conseil municipal pour la mise en place d'une ZAP – Zone Agricole Protégée, l'état d'avancement de la révision avec les études

complémentaires à mener et les futurs étapes qui permettront d'aboutir à l'approbation définitive de cette révision du PLU. Cette réunion publique sera l'occasion d'échanger et de débattre avec un maximum de saint primoises et de saint primois sur ce projet qui va structurer notre village pour les dix à quinze années à venir.

En amont pour organiser cette réunion publique (date prévisionnelle – jeudi 12 octobre à 20h00 en salle du conseil municipal) une préparation précise et détaillée est nécessaire. Un groupe de travail (Sandrine Bonnay, Michel Cros, Didier Gerin, Christian Javerliac, Noélie Lascols, Bernard Seemann – en sachant qu'il sera possible aux autres conseillers municipaux de participer suite à la décision d'ouvrir la commission 'Urbanisme-PLU' à l'ensemble du CM) se réunira à plusieurs reprises. Une large communication sera faite via le site internet de la commune, à travers l'affichage dans les panneaux répartis dans les quartiers, dans la presse et par des invitations distribuées dans chaque boîte aux lettres.

Didier Gerin – maire propose donc au conseil municipal de délibérer sur l'organisation de cette réunion publique 'Révision PLU' basée sur les principes de l'échange et du débat.

Adopté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

### **3. Ancien presbytère : Décision sur l'évolution du coût des loyers pour le logement privatif et pour la micro-crèche.**

Loyer pour le logement privatif :

Didier GERIN – maire, explique que le bail administratif signé le 15 novembre 2005 avec la locataire actuelle comporte bien un chapitre indexation de loyer. En considérant l'indice de référence des loyers au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 situé à 125,33 et en appliquant la règle de calcul, l'augmentation de loyer serait de 0,44 € / mois à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Après échanges et débats – Décision, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, d'appliquer cette faible augmentation.

Loyer pour la micro-crèche :

Il s'agit d'un bail commercial et non administratif. La règle de révision du loyer est différente. Extrait du bail : « ...La révision légale du loyer est soumise aux dispositions des articles L 145-34 et suivants, du code du commerce, et R 145-20 du même code. Elle prendra effet à compter de la date de la demande de révision. Le loyer sera indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'INSEE. A cet effet, le réajustement du loyer s'effectuera, conformément aux dispositions de l'article L 145-38 du code du commerce, tous les trois ans à la date anniversaire de l'entrée en jouissance, le dernier indice connu à la date de l'indexation étant comparé au dernier indice connu lors de la précédente révision... ». Le bail ayant été signé en mars 2016, l'augmentation de loyer ne sera pas effective cette année, donc pas de délibération à prendre pour l'évolution du loyer de la micro-crèche.

### **4. Indemnités de Conseil pour les responsables du Centre des Finances Publiques du Roussillonnais**

Cette année 2017 est particulière avec le départ de M. Robert GRAND – responsable du Centre des FP du Pays Roussillonnais fin août 2017 et l'arrivée de M. Daniel BARRIERE qui prendra ses fonctions de responsable début septembre 2017.

Il est donc nécessaire de délibérer pour deux indemnités de Conseil.

DG

Le calcul de l'indemnité sur une gestion de 12 mois (versée au titre de l'année 2017 perçue après service fait sur la base des moyennes N-1, N-2, N-3) arrête la somme de 423,95 €.

Indemnité de Conseil de M. Robert GRAND basée sur 240 jours : 282,63 €

Indemnité de Conseil de M. Daniel BARRIERE sera basée sur 120 jours : 141,32 €

Le conseil municipal décide de délibérer sur l'indemnité de Conseil concernant M. Robert GRAND qui va quitter ses fonctions en Pays Roussillonnais pour le Pays Roannais. Didier Gerin – maire propose que 100% de la somme de 282,63 € soit retenue.

Adopté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

Ensuite le conseil municipal décide de reporter la délibération sur l'indemnité de Conseil de M. Daniel BARRIERE à un prochain conseil municipal (et après avoir rencontré M. BARRIERE suite à sa prise de fonctions).

## Informations :

- La rentrée scolaire 2017-2018 signe le retour de la semaine à 4 jours avec l'arrêt des NAP – Nouvelles Activités Périscolaires, la réponse favorable de l'Académie de Grenoble à notre demande de modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2017 (en accord avec les parents et les enseignants suite au conseil d'école du 3 juillet 2017) ayant été reçue le 7 juillet 2017.

Comme annoncé et promis aux parents, un accueil de loisirs toute la journée du mercredi sera opérationnel dès le 1<sup>er</sup> mercredi de la rentrée scolaire (gestion par Léo Lagrange).

Pour information :

Date de rentrée des enseignants, le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Date de rentrée des enfants, le lundi 4 septembre 2017.

Répartition sur 5 classes avec 131 élèves (4 classes de 26 élèves et une classe de 27 élèves).
- Le recrutement pour un agent d'animation (pour le périscolaire et la restauration) est toujours en cours dans le cadre du remplacement de Marion Larose. Plusieurs démarches ont été engagées auprès d'organismes et de partenaires avec quelques difficultés pour trouver un(e) candidat(e) avec la bonne qualification vis-à-vis de notre financeur qu'est la CAF.
- Dans le cadre de la révision du PLU, le conseil municipal a décidé de lancer une mission spécifique afin d'aboutir à la classification de ZAP – Zone Agricole Protégée pour notre grande plaine agricole. Il a été retenu la proposition de la Chambre d'Agriculture de l'Isère qui sera sollicitée pour intervenir cet automne (montant des prestations – 5 650,00 € HT avec une option supplémentaire à 3 000,00 € HT).
- La commission 'Relations avec le monde économique' a présenté le fond de carte qui servira à identifier et situer les différents acteurs du monde économique sur St Prim (entreprises, artisans, points de ventes, commerces, services, indépendants...). Cette carte, qui sera modifiable et évolutive, trouvera sa place dans le panneau d'affichage à gauche du panneau de la carte des randonnées à proximité du monument aux morts.

DS

- Le conseil municipal a aujourd'hui connaissance de deux repreneurs potentiels pour le fond de commerce du bar-restaurant 'Le Carodam' qui est actuellement en vente. Suite à un souhait mutuel d'organiser des rencontres entre le conseil municipal et les repreneurs afin d'échanger sur leurs projets et sur la position de la commune propriétaire des 'murs', deux réunions sont à planifier fin juillet – début août.  
Un point important à préciser : la vente du fond de commerce se fait entre 'privés' sans intervention directe de la commune qui ne participe pas aux négociations. La commune étudie par contre la possibilité de faire évoluer ce bâtiment – en particulier la véranda qui abrite la grande salle de restauration (en sachant que les contraintes financières sont fortes).
- Informations diverses :
  - Changement d'un moteur de store roulant à l'école primaire avec nécessité d'une nacelle.
  - En attente d'un devis pour réparer l'éclairage du clocher (spot LED au sud-est de la flèche – avec la nécessité d'intervenir avec une nacelle grande hauteur).
  - Commande de vestiaires pour le personnel communal travaillant à l'école.
  - Pose d'un VPI – Vidéo Projecteur Interactif dans la classe des CM1-CM2.
  - Avec le retour à cinq classes, la BCD – Bibliothèque Centre Documentaire qui avait été installée temporairement dans la salle d'évolution de l'école primaire remontera à l'étage pendant l'été.
  - Les propriétaires qui doivent prévoir des élagages afin de sécuriser les lignes électriques et téléphoniques seront sensibilisés et éventuellement avertis par courrier.
  - Un tour complet de la commune sera réalisé pour situer et dégager de la végétation les panneaux de signalisation non visibles.

Date du prochain conseil municipal : le mardi 19 septembre 2017 à 20h00

Séance Conseil Municipal levée à 22h26

**Didier GERIN – Maire**

